



## FLASH INFO

### Compte rendu du Comité Technique dématérialisé du 05 mai 2020

Le Comité Technique des Services Déconcentrés de la Direction Interrégionale de Dijon s'est réuni, en vidéo conférence, avec pour seul point à l'ordre du jour, le Plan de Reprise d'Activité des Services (PRA). Les Organisations Syndicales avaient fixé pour conditions que ce type de réunion, en dématérialisé, se tienne à titre exceptionnel, et n'aborde pas de sujets majeurs tels que des transferts de missions ou des fusions de services.

Deux principes prioritaires ont guidé l'intervention de nos représentants durant cette réunion :

- que la reprise au travail dans les différents services (OPCO, AG, SURV) se fasse avec des conditions de santé et de sécurité au travail qui garantissent la protection de la santé des agents dans leurs missions au quotidien .
- que la reprise d'activité dans les services douaniers soit progressive, avec une limitation du présentiel, conformément aux consignes gouvernementales, et dans le respect des situations individuelles de chaque agent.

Au final, nous avons été déçus: **« un affichage de bonnes intentions dans une parodie de dialogue social, des progrès sensibles sur certains sujets, notamment au niveau des conditions matérielles d'exercice des missions, mais avec une réalité au sein de certains services, qui, semble-t-il, paraît bien éloignée des discours tenus par la Direction »** .

#### **I) Une Direction qui affiche de belles intentions**

*a) sur la forme du dialogue social : « cause toujours tu m'intéresses ».*

-La Direction Interrégionale, comme cela est d'usage, avait préalablement transmis aux Représentants du Personnel les documents de travail liés au Plan de Reprise des Services de la DI. Nous ne cachons pas notre déception à la réception de ces derniers : peu de documents avec des informations précises, un cadre général, pas de déclinaisons précises des Plans de Reprise par Direction Régionale, par types de services (OPCO, SURV), et par implantation. En résumé, les Organisations Syndicales n'ont eu que peu d'informations concrètes et pratiques

dans les documents transmis, alors que, sauf erreur de notre part, les Plans de Reprise par Services et par Direction avaient déjà été définis et transmis par les chefs de services aux 3 DR et à la DI. Ces documents avaient d'ailleurs été demandés par certaines OS, avant même la réunion.

**La CGT ne peut que déplorer cette conception du dialogue social**, avec pour nous un profond irrespect du rôle des Représentants du Personnel et des prérogatives du Comité Technique.

Nous n'avons pas souhaité polémiquer, au cours de cette visioconférence, mais considérons que le rôle des représentants syndicaux, n'est pas d'apparaître comme des « faire valoir » à l'affichage d'un dialogue social de qualité, alors que les documents et les informations liées aux conditions concrètes d'organisation des services après le 11 mai, auraient pu être transmis aux Représentants du Personnel.

La CGT DOUANE n'a pas la même conception du dialogue social, et estime que, malgré des échanges courtois et polis, ce manque de clarté et d'association des syndicats témoigne d'un profond mépris. Notre OS, comme d'autres, avait pourtant des propositions à faire, qui, à première vue, n'intéressent pas l'Administration, même si nous ne doutons pas de la bonne volonté affichée par la Direction.

Dans les faits, la Direction applique l'adage suivant : **« D'abord on prévoit (effectifs, organisations du travail, conditions matérielles), et ensuite on discute avec vous »**.

**- La CGT dénonce par ailleurs, une forme d'opacité au sujet des informations et des consignes transmises par la Direction Interrégionale sur les conditions de reprises des différents services.**

Existe-t-il une opacité, qui consiste à ne pas divulguer aux agents, comme aux Représentants du Personnel, certaines notes de services, distillant les consignes de la Direction, aux différents services, en vue de cette reprise d'activité ?

Existe-t-il un manque de transparence dans certaines consignes données aux chefs de services, lors de certaines réunions directionnelles, qu'il ne faudrait pas divulguer auprès des agents ou des OS ?

Les consignes, données informellement aux services, vont-elles à l'encontre des belles intentions de reprise progressive, affichées par la Direction ?

Pourquoi certaines notes de services et certains écrits qui existent, ne circulent-ils toujours pas ?

La CGT, comme les agents qui nous mandatent, sont en droit de s'interroger. Mais rassurons-nous, comme disaient certains anciens agents, aujourd'hui à la retraite, **« au bout du compte, tout se sait en Douane »**.

### *b) sur le fond*

La Directrice Interrégionale a affiché sa volonté d'une reprise progressive dans tous les services, dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail définies pendant la crise du COVID 19, pour garantir, dès le 11 mai, des conditions de travail sereines aux agents, ainsi que leur sécurité et leur santé .

Cette reprise doit aussi , selon la Direction, s'adapter aux facteurs extérieurs que sont les conditions de reprise de l'activité économique, les flux de marchandises et de personnes et le niveau d'activité des différents services (dédouanement, viti, taxis, tabacs...)

Pour la Direction Interrégionale, **le Plan de Reprise d'Activité** passe par 4 dispositions importantes:

**-une adaptation de la capacité d'accueil des locaux**, au taux de présentiel des agents dans les services, et aux règles de santé et de sécurité au travail, pour une protection des agents dans l'exercice de leurs missions ; c'est cette capacité d'accueil qui conditionne le nombre d'agents pouvant être accueillis en présentiel.

Cela passe par une étude préparatoire des locaux de chaque service, de manière à définir les dispositions spatiales des bureaux, et à s'assurer du respect des règles de distanciation sociale entre agent (distance de 2 mètres entre chaque poste de travail, respect d'un espace de 4 m<sup>2</sup> par agent comme mesure de distance sanitaire...). Il est dommage que ces études préparatoires par service et par bureau n'aient pas été préalablement transmis aux Représentants du Personnel.

La disposition des bureaux, les marquages au sol pour définir la distanciation, les affichettes d'information, le respect des nouvelles règles d'utilisation des espaces collectifs (bureaux, locaux sociaux, toilettes, couloirs...) sont autant de mesures prises, à juste titre par la Direction, pour garantir la sécurité des agents. Nous nous inquiétons néanmoins de la différence entre les réalités locales propres à chaque service et ces bonnes intentions. Les cotes de service liées à chaque implantation pour la semaine du 11 mai, comme l'aménagement prévu des locaux nous donneront des éclaircissements

**-un environnement de travail sain et garanti pour les agents** : La Directrice Interrégionale a demandé que, dans tous les services douaniers, les prestations de ménage soient approfondies, préalablement au 11 mai prochain, puis après la reprise, par une augmentation du volume de ménage demandé dans les différents services. Cette augmentation du volume passe par un nettoyage plus régulier des locaux et par une attention particulière mise sur le nettoyage des poignets de portes, de fenêtres, des interrupteurs ...

Nous confirmons que ce ménage approfondi a été fait dans bien des locaux avant la reprise du 11 mai (exemple bureau de douane de Dijon) mais nous demandons aux collègues de nous faire remonter toutes les situations de locaux où cela n'a pas été fait.

La DI nous a par ailleurs informés qu'un courrier ferme avait été transmis à toutes les sociétés prestataires de ménage, et qu'une collègue du PLI avait pour mission de suivre avec vigilance les remontées d'informations de problèmes éventuels dans les services.

La participation des agents au nettoyage de leurs postes de travail, comme à celui des véhicules collectifs, est à juste titre demandée par la Direction, et fait partie pour nous des règles de civisme indispensables à toute vie en collectivité en période de crise sanitaire. Des produits de nettoyage (lingettes) seront mis à disposition des agents ; des fiches distillant des conseils sur comment nettoyer son poste de travail existent.

**-des conditions matérielles adaptées pour garantir la santé des agents** : La Directrice Interrégionale nous a confirmé que des parois en plexiglass avaient été commandées pour toutes les structures douanières, susceptibles d'accueillir du public. Elle a précisé qu'en raison d'une forte demande, ces parois n'avaient pour l'instant pas été livrées et que leur livraison était espérée pour la semaine prochaine.

Rappelons pour « rendre à César ce qui est à César » que la CGT Bourgogne, comme d'autres OS, avaient demandé à la Direction dès le début de la crise, le financement de ces parois, quand nous avons été informés, par nos collègues des Impôts, que dès mi mars, la Direction des Services Fiscaux de Dijon avait anticipé les choses et acheté ces parois pour le site des Impôts de la Boudronnée. Pour la CGT, mieux vaut tard que jamais, tout en précisant que nous remercions la DI pour ce financement, car au CHSCT de Côte d'Or, pour des raisons peut être « dogmatiques », la hiérarchie régionale estimait que ce financement ne devait pas être porté par la Direction mais par l'instance. La CGT avait rappelé qu'il était de la responsabilité de l'employeur de garantir la

sécurité et la santé des agents dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Des gants et des lingettes, qui ont été commandées par chaque Direction Régionale, sont arrivées et sont fournies aux agents travaillant dans les différents services.

Concernant les masques, les Directions sont dépendantes des commandes et des livraisons, centralisées par chaque Préfet de Département. Pour la Direction, des stocks ont été faits, pour que les agents en aient à leur disposition à la reprise. Nous espérons que, devant la forte demande de masques actuellement, les stocks soient suffisants pour que les agents puissent travailler en toute sécurité.

En Surveillance, les équipements de protection individuelle (masques, gants) sont fournis aux agents car ils constituent la seule parade efficace dans bien des contrôles où la distanciation physique est difficile à respecter

Nous reviendrons dans ce compte-rendu sur le sujet des masques, car la CGT est intervenue sur les masques fournis aux agents des Brigades et sur les conditions de port du masques des agents OPCO susceptibles d'accueillir du public.

**-une organisation du travail pour la reprise tenant compte des mesures sanitaires :** La DI a affirmé que le télétravail devait continuer à être privilégié, quand cela est possible. Les agents dont les fonctions sont « télétravaillables » doivent en bénéficier mais cela ne doit pas être, pour la Direction, systématique. Les nécessités de service, comme le fait que certaines activités doivent être faites en présentiel, conditionnent le recours au télétravail ou non. La Directrice Interrégionale précise qu'une alternance est possible dans des rotations d'effectifs des services, entre présentiel, garde d'enfants et télétravail, en AG OPCO, comme cela peut se faire dans les services de la Direction actuellement.

Les agents placés en position de télétravail continu depuis le début du confinement, peuvent continuer après le 11 mai, dès lors qu'ils ont un ordinateur, portable ou fixe à disposition.

Concernant les stocks d'ordinateurs encore disponibles pour le télétravail, la DI nous a informés qu'il ne restait que très peu d'ordinateurs, et que la Direction avait cherché à étendre, en vain, son stock, la demande étant forte dans toutes les Directions. Pour pallier à cette contrainte, la DI a évoqué l'idée qu'il était possible, sous conditions, à chaque agent d'emmener son ordinateur fixe.

La CGT, comme nous l'évoquerons dans la suite de ce compte-rendu, est sceptique sur l'idée que le télétravail en AG OPCO, restera si privilégié que cela dans les Plans de Reprise d'Activité de bien des services après le 11 mai, alors que le Gouvernement affiche qu'il faut l'encourager ; manquant d'informations, nous jugerons cela dans les semaines qui viennent, avec les informations qui nous parviendront du terrain.

Une cote de service prévisionnelle, en Opérations Commerciale, comme en Surveillance, doit être élaborée chaque semaine par les chefs de service, pour être transmise aux Directions, en tenant compte des situations individuelles liées à la reprise des écoles ou non, des moyens de transports utilisés par les agents, et des situations personnelles et de santé de chaque agent.

Les agents dits « **personnes fragiles** » et **les femmes enceintes** doivent prendre contact avec le Médecin de Prévention ou leur médecin traitant pour évaluer leur situation et définir si elles sont en capacité de reprendre le travail.

Trois possibilités existent pour elles : la reprise en présentiel, le télétravail ou l'ASA personne fragile. La CGT tient à rappeler, que lors de la dernière audio conférence du CHSCT de Côte d'Or courant avril, le Médecin de Prévention, le docteur URREA a été très clair sur les possibilités de

reprise du travail des personnes fragiles ; il déconseille vivement un retour en présentiel et engage ces agents à demander du télétravail ou à se maintenir en ASA.

Concernant les **ASA garde d'enfants**, si les écoles ne venaient pas à reprendre dès le 11 mai, les agents peuvent, sans justificatif jusqu'à la fin du mois, demander à rester en ASA garde d'enfants. Début juin, ces conditions changeront sans doute. La Directrice Interrégionale a précisé qu'une cote de service panachant télétravail et garde d'enfants, était possible selon les situations, par semaine ou par demi journée.

**Les ASA confinement**, pour les agents dont les missions ont été considérées comme non essentielles, ou dont la mission n'était pas télétravaillable (alternance présentiel/ASA), n'ont pas vocation à perdurer après le 11 mai, puisque les conditions de travail et de sécurité au travail ont été réunies, selon la Direction, pour garantir la sécurité des agents. Le retour en présentiel est prôné quand cela est possible. La CGT s'interroge sur la pertinence de cette disposition, qui semble aller à l'encontre des consignes affichées par le 1<sup>er</sup> Ministre et relayées par la Direction sur le minimum de présentiel dans les services. Nous souhaitons bien du courage aux chefs de services dans leurs cotes de services...

Concernant les missions douanières des services dans ce Plan de Reprise d'Activité, la DI nous a confirmé que les missions Surveillance, privilégiant la Lutte Contre la Fraude, comme les missions OPCO de contrôle des normes et des marchandises sensibles, définis dans le Plan de Continuité d'Activité en mars dernier, étaient maintenues. Avec la reprise progressive de l'activité et des services, toutes les missions de la Douane ont, à terme, vocation à reprendre.

Il est vrai que les indicateurs, si utiles au professionnalisme et à la carrière de nos cadres supérieurs, ont du plomb dans l'aile, et qu'il faut redresser la barre au plus vite....

**Pour la CGT DOUANE, le Plan de Reprise d'Activité affiche de belles intentions, mais il y a un décalage, voulu ou non, entre le discours convenu qui nous a été présenté et la réalité des consignes et du fonctionnement des différents services douaniers dans les jours qui vont suivre le 11 mai.**

## **II) Une réalité bien différente des discours affichés par la Direction.**

Pour le SNAD CGT, malgré la bonne volonté de la Direction, le compte n'y est pas car la réalité semble bien différente, à la lumière des moyens réellement alloués et des renseignements qui nous sont transmis sur la prévision des conditions de reprise dans beaucoup de services douaniers après le 11 mai.

### **a) concernant les Plans de Reprise d'Activité des services et le taux de présentiel**

La CGT considère que le plan présenté par la DI, même s'il s'appuie sur de meilleurs moyens pour garantir des conditions de travail sereines et une meilleure sécurité aux agents, est en de nombreux points, **trop vague et éloigné des réalités des dispositions prises dans certains services et certaines implantations douanières**. Les informations transmises aux OS sont incomplètes car elles éludent le nombre d'agents présents par service et par implantation, en OPCO comme en SURV, et ne nous renseignent que sur les pourcentages de présentiel par Direction.

Pourquoi les Plans de Reprises régionaux et par service n'ont-ils pas été présentés aux

Organisations Syndicales lors de ce Comité Technique, alors que les cotes de chaque service douanier (brigades, bureaux, viti, recette interrégionale) avaient préalablement été élaborées et transmises aux différentes directions de l'Interrégion ? La CGT estime que les syndicats, comme les agents qui les ont mandatés pour les représenter, sont laissés devant le fait accompli, pour cette échéance du 11 mai.

Les discours affichés par la Direction sur la reprise progressive ne collent pas à la réalité demandée aux services. La CGT Douane s'est procuré des cotes de services, Opérations Commerciales et Surveillance, qui témoignent, qu'à certains endroits (brigades, bureau de douane), nous sommes loin des discours présentés lors de ce CT, avec un taux de présentiel important des agents. A titre d'exemple, nous nous étonnons, qu'en Surveillance, les cotes de service de certaines brigades, que l'Administration s'est bien gardée de nous fournir, nous présentent des effectifs prévisionnels de reprise le 11 mai, très proches des effectifs qui prévalaient avant le début de la Crise du COVID 19 le 17 mars dernier. La seule chose qui change, est que la Direction, pour garantir la santé et la sécurité des agents, s'est assurée que les règles de distanciation sociale soient respectées et que les équipes ne se croisent pas.

**La CGT DOUANE a officiellement demandé lors de ce CT, que les Plans de Reprise d'Activité, par Direction et par service, ainsi que les cotes de services prévisionnelles liées à chaque service, soient transmises aux représentants du personnel afin de rendre compte des effectifs et du nombre d'équipes présents chaque jour dans les services AG, OPCO et SURV.**

Nous ne nous leurrions pas sur cette demande de documents, qui auraient dus nous être délivrés pour préparer le CT ; elle restera lettre morte comme beaucoup d'autres, ainsi va le dialogue social dans notre chère Direction.

**La CGT DOUANE a revendiqué, une nouvelle fois, qu'en surveillance, la montée en charge des services soit progressive en terme de rythmes de vacations et d'effectifs, avec une progressivité qui doit protéger au quotidien les agents,** plutôt qu'une cote de service s'appuyant sur des effectifs nombreux, et qui sert une démarche sournoise de la Direction de faire monter les indicateurs de performance, pour satisfaire, ne nous en cachons pas, les soucis de LCF de notre cher Ministre et les objectifs de carrières de certains de nos Hiérarques.

**En Opérations Commerciales, la CGT revendique, dans les faits et non dans les discours, un retour au travail progressif en présentiel, retour garantissant la protection de la santé des agents et tenant compte de la reprise de l'activité économique.** Le télétravail doit être privilégié, y compris pour les postes de travail qui ne l'étaient pas jusque-là. Nous jugerons après le 11 mai si les règles de progressivité, tant affichées par la Direction des Douanes, sont respectées en pratique dans le fonctionnement des services douaniers, au travers des cotes qui organisent le présentiel des agents

**Concernant les personnes vulnérables, à santé fragile ou qui ont des situations personnelles particulières, la CGT DOUANE demande que leurs situations soient prises en compte par les chefs de services, tant que le souci de préservation de leur santé et d'écoute de leurs difficultés est nécessaire.** Si leurs situations l'exigent, les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables ne doivent pas être intégrées au Plan de Reprise d'Activité.

Nous exigeons par ailleurs, que les correspondantes sociales, les assistantes sociales et la médecine de prévention soient pleinement associées, dans des équipes « pluridisciplinaires », dans la prise en compte des situations personnelles des agents et pour guider pleinement les Directions dans la

gestion de ces situations particulières. Nous ne cachons pas notre scepticisme, suite à la question d'une autre OS, sur le réel travail en synergie de certaines Directions avec certains services sociaux locaux de la Douane, comme du Ministère.

### b) concernant la capacité d'accueil des locaux

Le SNAD CGT Douane, faute d'informations précises, attend des remontées d'informations sur les conditions de reprise des agents dans chaque service, mais se permet d'émettre des réserves quant à l'organisation des espaces de travail sur certains sites douaniers, au regard des informations qui lui ont été transmises sur l'aménagement des bureaux et le taux important d'agents présents dans les services.

**La CGT rappelle que dans le cadre de l'aménagement des espaces de travail des bureaux AG OPCO, le respect des règles de distanciation sociale ne consiste pas à ergoter précisément sur le nombre de centimètres entre les bureaux, mais à faire respecter la règle de limiter le présentiel, et de veiller à une organisation du travail où les bureaux sont correctement positionnés et espacés, pour garantir la protection de la santé et la sécurité des agents.**

Nos Représentants au CHSCT de Côte d'Or, à la lumière du Plan de Reprise d'activité de la Direction des Impôts, nous ont d'ores et déjà informés que la Direction Départementale des Services Fiscaux prohibait les aménagements de bureaux en face à face, en marguerite ou en open-space, conformément aux préconisations du Ministère du Travail. La CGT DOUANE espère que les services douaniers prendront les mêmes dispositions, qui garantissent une meilleure protection des salariés.

A titre d'exemple, la CGT DOUANE, pour désengorger les espaces de travail au bureau de douane de Dijon, avait proposé l'utilisation de la salle informatique rue Jean Moulin. Cette perspective aurait permis de limiter le présentiel des agents au bureau de DIJON DALLAS, tout en évitant à certains agents de prendre le risque de se déplacer en transport en commun. Cette demande a été refusée par la Direction, qui estime qu'il faut garder cette salle pour la Formation Professionnelle, alors que les consignes nationales visent, sauf erreur de notre part, jusqu'à nouvel ordre, à ne pas organiser de sessions collectives de formations.

**La CGT DOUANE demande que l'organisation des services en présentiel se fasse en adéquation avec les règles d'occupation des locaux et de distanciation sociale, qui garantissent la protection de tous. Le retour d'un maximum d'agents n'est pas envisageable si le plan d'occupation des locaux n'est pas adapté.**

Pour espacer l'arrivée des agents dans leurs services et les faire venir en toute sécurité, pour ceux qui prendraient les transports en commun, **la CGT DOUANE demande qu'un aménagement horaire soit envisagé, selon les situations individuelles de certains agents si nécessaire.**

**Ces aménagements horaires pourraient aussi être envisagés, avec souplesse, pour les services AG OPCO, dont les charges de travail et l'activité augmentent progressivement.**

### c) concernant l'environnement de travail

Les marquages au sol, comme la transmission d'affichettes, visant à informer les agents sur les règles de distanciation ou sur les conditions de nettoyage de leurs espaces de travail est une bonne chose.

**La CGT salue l'initiative de la Direction Interrégionale d'opérer un ménage approfondi des**

## **locaux et d'augmenter le volume quotidien des prestations de ménages dans les services.**

Nous émettons, malgré tout des réserves quant à la qualité du service qui sera rendu, au regard des moyens limités en personnels de ces sociétés et du faible temps alloué aux agents de ménage par ces sociétés pour les différents sites qu'ils doivent nettoyer. Nous condamnons fermement le dumping social mené par les sociétés privées de ménage qui exploitent leurs salariés, en leur donnant peu de moyens et de temps pour assumer leurs tâches. A-t-on un réel moyen de pression sur ces sociétés? Il est dommage qu'indirectement, la Direction des Douanes se rende complice d'une forme d'exploitation et de précarisation des salariés des sociétés de nettoyage.

## **La CGT demande à la Direction que les notes de services sensibilisant les agents sur les règles de nettoyage des espaces de travail (notes de Bercy) soient transmises dans tous les services**

### d) concernant les conditions matérielles

La CGT salue le fait que des stocks de gants, de gel hydroalcoolique, de lingettes et de masques aient été anticipées pour la reprise du 11 mai, pour permettre aux agents de travailler dans des conditions de travail plus sereines. Nous serons vigilants à ce que ces stocks soient suffisants dans tous les services.

## **La CGT DOUANE a toujours défendu la devise : « pas de protection, pas de contrôle »**

C'est la raison pour laquelle nos représentants sont intervenus pour souligner trois problématiques importantes concernant les masques et la dotation des services d'accueil des bureaux de douane en parois en plexiglass.

- **pour les Brigades de Surveillance**, la CGT sera vigilante à ce que les agents soient dotés en masques qui leur assurent une protection suffisante lors des contrôles. A ce titre, même s'il existe actuellement un débat sur l'opportunité de réserver certains types de masques à certaines professions, nous demandons que les agents des brigades disposent en stocks suffisants de masques FFP2 et non chirurgicaux. Les FFP2 sont adaptés aux agents effectuant des contrôles au contact des usagers (palpations, fouilles à corps, contrôles en espaces confinés), alors que selon l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), les masques chirurgicaux, ne protègent pas suffisamment les agents susceptibles de les porter, contre l'inhalation de fines particules dans l'air, et qui sont légion dans les contrôles douaniers surveillance où les règles de distanciation sociale sont difficilement applicables. Les compléments d'information demandés au CHSCT 21 confirment nos remarques. S'il s'avérait que ce stock venait à manquer dans les brigades, nous demandons une limitation des contrôles et du nombre de services, pour garantir la protection de la santé et la sécurité de nos collègues.

- **pour les agents des Bureaux OPCO ou AG**, susceptibles d'accueillir usagers comme opérateurs, la CGT DOUANE a demandé à la Direction si les intervenants extérieurs devaient porter des gants et des masques pour venir dans les services.

Concernant les masques, la Directrice nous a affirmé qu'aucune consigne écrite ne pouvait être officiellement donnée aux opérateurs et aux usagers. Il est vrai que nos loyaux Directeurs ne peuvent donner cette consigne, alors que le Gouvernement dont ils sont le fidèle relais, ne peut rendre obligatoire dans l'espace public les masques, faute de stocks suffisants pour toute la population et en raison d'une gestion pour le moins calamiteuse.

**Tout comme le font certains élus municipaux pour protéger leurs administrés, la CGT DOUANE assume ses responsabilités dans la protection des personnels, en demandant aux agents de recommander informellement et oralement aux usagers de venir avec un masque et**



**des gants neufs s'ils venaient à se déplacer pour toutes formalités douanières dans les bureaux. Nous rappelons que la responsabilité de l'employeur peut être engagée, en cas de manquements dans la protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions.**

La DI nous a néanmoins précisé que les prises de rendez-vous à l'avance devaient désormais être la règle, à l'exception des transitaires, des coursiers, des chauffeurs routiers, et des particuliers amenés à se déplacer pour des demandes ponctuelles de renseignements, et dont on ne peut prévoir la visite. Si les conditions de sécurité venaient à ne pas être réunies à l'occasion de ces RDV ou de ces visites ponctuelles, la CGT encourage les agents à inviter les intervenants à repousser ces formalités.

Si la Direction ou les chefs de services venaient à forcer la main aux agents, nous vous demandons de remplir une fiche SST et de prévenir les représentants syndicaux rapidement, pour voir, en fonction de la situation, si un droit de retrait est envisageable.

**- pour les agents susceptibles d'accueillir du public**, dans les pôles accueil des différents services douaniers, la CGT DOUANE recommande de limiter l'accès au public, tant que les parois en plexiglass n'ont pas été livrées dans les services. Il en va de la protection des agents de ces pôles.

La CGT DOUANE a demandé que les agents qui prennent les transports en commun soient dotés individuellement d'un kit de protection (composé de masques, de gants et de gel hydroalcoolique). La réponse surprenante de la Direction a consisté à éluder l'idée de leur fournir ces équipements de protection essentiels et de nous dire que ces agents disposeraient de gel hydro à leur arrivée au travail.

La CGT n'a pas souhaité polémiquer mais relève dans ce compte-rendu, que la Direction des Douanes se dérobe à ses responsabilités, alors que sa responsabilité d'employeur peut être pleinement engagée dans la protection au cours des trajets domicile-travail des agents susceptibles de venir travailler.

### **III) Les questions diverses : « les choses qui fâchent »**

#### **a) l'ordonnance congés et RTT**

Même si nous sommes conscients qu'il convient pour les fonctionnaires que nous sommes, de participer à l'effort national, **la CGT dénonce une ordonnance qui va aboutir à des décisions arbitraires et inéquitables pour bon nombre d'agents.**

Alors qu'à la date du Comité Technique la note de la DG n'était toujours pas diffusée dans les Directions, les chefs de service ont été missionnés pour comptabiliser les jours travaillés de chaque agent, et transmettre les fiches individuelles reprenant l'activité de chacun pendant le confinement.

Certains agents acceptent mal cette décision, d'autant qu'ils ont été contraints à être mis en ASA confinement, et qu'ils ont régulièrement pris contact avec leurs chefs de services, en OPCO et en brigades, pour expliquer qu'ils voulaient travailler et se rendre utiles.

Contrairement à ce que peuvent penser nos Dirigeants, « le confinement » est loin d'avoir été des vacances.

**La CGT insiste pour que chaque agent, en Surveillance comme en Opérations Commerciales réclame sa fiche individuelle pour connaître précisément, au jour le jour, la position administrative considérée par la Direction pendant la période du confinement.**

La DI nous précise que, pour harmoniser les pratiques, ce sont les services RH de la Direction qui s'occuperaient de gérer les imputations de congés et de RTT de chaque agent.

La note DG, régissant l'imputation des RTT et des congés, qui n'était pas parue le jour du Comité Technique, semble dire le contraire en confiant, aux chefs de services, la lourde responsabilité de notifier aux agents l'imputation de leurs congés.

**Le SNAD CGT DOUANE rappelle, dans ce Compte Rendu, qu'il a demandé l'abrogation de cette ordonnance.** De nombreuses propositions ont été faites, en vain, à la Direction Générale pour limiter son application, des recours juridiques sont d'ailleurs en cours.

Cette ordonnance constitue une « énième provocation » de la part de notre gouvernement à l'égard de ses fonctionnaires. Quelle seront les étapes suivantes pour les douaniers? Les imputations sur salaires, comme l'a laissé maladroitement entendre en pleine réunion, un Directeur des Douanes de la Réunion, avant de rétropédaler en constatant qu'il avait trop parlé? Les restructurations, les transferts de missions et les suppressions d'emplois? La suppression de jours fériés et l'augmentation du temps de travail, sans aucune contrepartie, comme le réclame le MEDEF, et dont MACRON et notre élite douanière sont les émissaires? L'Agenda Social décliné par notre Direction est loin de nous rassurer et nous laisse à penser que toutes les menaces que nous venons d'évoquer vont rapidement nous toucher individuellement et collectivement

**Le SNAD CGT DOUANE ne se leurre pas: l'avenir est sombre car les attaques sans précédent contre nos acquis sociaux ne font que commencer; la paupérisation de nombre d'agents risque malheureusement de suivre. Nous demandons aux agents de se préparer, dans les mois qui viennent, à l'action, car comme l'a dit récemment un « petit Prince » en son royaume, nous sommes en guerre, pour la CGT « dans une guerre économique » de défense de nos droits et de nos familles, devant une classe dirigeante douanière et un gouvernement qui ne mettent nullement leurs responsabilités en cause dans leur participation à la fragilisation des services publics de notre pays (services hospitaliers, douaniers et services publics en général), et qui vont bientôt précariser nos emplois et nos salaires. Malheureusement de nombreux douaniers, ainsi que leurs familles vont subir les conséquences des décisions que nos dirigeants prendront et que nos directeurs suivront dans les mois qui viennent.**

#### b) les Autorisations d'Absence Syndicales et le respect des libertés syndicales

La CGT DOUANE demande que les **absences syndicales** (ASA15, CTS...) auxquelles ont droit très justement nos représentants, soient respectées dans le cadre des absences syndicales qu'ils déposent auprès de leurs chefs de services, comme dans le cadre actuel des audio conférences auprès de la DI et des CHSCT, qui ont lieu en moyenne tous les douze jours depuis le début du confinement.

Nous demandons un respect du temps alloué à la préparation dématérialisée des audiences DI et des CHSCT. La Directrice Interrégionale accepte que les ASA 15 soient prises en compte pour le CHSCT, mais affirme que les durées d'audiences étant inégales d'une Organisation Syndicale à l'autre, il n'est pas possible d'accorder des autorisations d'absences syndicales dans le cadre des audiences DI.

La CGT DOUANE conteste dans ce compte rendu cette analyse, et estime qu'elle n'est pas responsable du fait que les audiences avec certaines OS, soient brèves et laconiques. Ne nous reprocherait-on pas d'assumer pleinement nos responsabilités de représentants du personnel en préparant sérieusement nos audiences, qui effectivement durent plus longtemps que ce que souhaiterait notre Direction ? Nous souhaitons simplement une harmonisation des pratiques de la Direction de Dijon, avec ce qui se fait dans les autres DI et les autres services de Bercy (DGFIP), pour bénéficier des mêmes droits que nos collègues.

**Concernant les atteintes aux libertés syndicales**, nous ne reviendrons pas sur les événements récents (CTS épluchés par la Direction) comme sur les soupçons de discrimination qui ont touché nos représentants depuis un an. La CGT DOUANE n'acceptera plus toutes formes de discrimination

ou de «chasse aux sorcières» de ses représentants, et entamera, sans nouvel avertissement, si la situation l'exige, des poursuites judiciaires contre les zélés qui viendraient à réitérer ce type de comportements. «A bon entendeur.... »

### **Nos conclusions sur ce Comité Technique**

**Le SNAD CGT, conformément aux articles L4121-1 à 5 du Code du du Travail, qui se déclinent aussi dans notre Administration, jugera la Direction des Douanes à ses résultats en matière de protection de la santé et de la sécurité de ses agents.** Il prend note de la bonne volonté de la Direction à ce que la reprise se passe bien, mais sera vigilant à ce que les actes suivent les belles intentions affichées par la Direction Interrégionale.

#### **Cependant pour la CGT, le compte n'y est pas:**

- le dialogue social ressemble à un monologue, dans la mesure où les informations transmises aux Représentants du Personnel sont générales, et vagues. Nous n'avons pas été informés des conditions précises de reprises des services, OPCO et SURV, de chaque Direction, alors que les Plans de Reprise d'Activité liés à chaque Direction étaient déjà élaborés, et que les cotes liées à la reprise de chaque service avaient été transmises par les chefs de service à leurs Directions. Certaines consignes internes auraient été transmises par le biais de notes de services. Ce n'est pas notre conception du dialogue social et des prérogatives des représentants du personnel dans le Comité Technique
- Manquant d'informations précises, la CGT s'évertue à présenter, dans le vide, des propositions, et des revendications légitimes qui semblent ne pas être prises en compte, et ce, malgré les nombreuses audiences que nous accordent la Direction Interrégionale .
- Le SNAD CGT Douane, à la lumière de ces données imprécises et des informations qu'elle a pu glaner sur la reprise de certains services, émet des réserves sur les conditions de reprises dans de nombreux services, tant que l'ensemble des informations fiables (Plans locaux de Reprises d'activité, taux de présentiel et aménagement des locaux pour chaque implantation douanière) liées à la reprise après le 11 mai ne nous ont pas été données. Nous jugerons après le 11 mai . Nous comptons sur nos relais dans les services pour nous en informer et sur les agents pour nous contacter s'ils venaient à constater tout manquement et toute incohérence, qui nuiraient à garantir des conditions de reprise du travail en toute sécurité dans leurs services. Un point pourra être fait avec la Directrice Interrégionale lors d'une future audience prévue avec nos représentants pour le 19 mai prochain.
- La CGT DOUANE, en relation avec d'autres OS, se réserve le droit d'effectuer, en comité restreint et dans le respect des règles de distanciation sociale, des tournées de services pour s'assurer de la régularité de la reprise dans les services, dans la protection de la santé et de la sécurité des agents. Des visites de sites, sont en cours de réflexion, avec les représentants syndicaux de la DRFIP et de l'INSEE dans le cadre plus étendu des CHSCT.

**Le SNAD CGT Douane déplore, à travers le fonctionnement de ce Comité Technique, que la « Macronie », faite de décisions unilatérales avec une pseudo concertation des corps intermédiaires (parlementaires, maires, partenaires sociaux...) se décline aussi dans le fonctionnement même du dialogue social au sein de l'Administration des Douanes et de notre Direction Interrégionale.**

